

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2014

DÉSIGNATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES - (N° 2351)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,
M. Chassaigne, M. Dolez et M. Sansu

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa reporte la date du prochain renouvellement général des conseils de prud'hommes au 31 décembre 2017.

La totalité du mandat aura donc duré 9 ans. Ce qui va poser des problèmes de renouvellement des conseillers puisque certaines listes sont d'ores et déjà épuisées. Ce nouveau report nuira au bon fonctionnement des conseils de prud'hommes.

Il faut organiser de nouvelles élections au plus vite.